

PRESTATIONS



IDÉES ET CONSTRUCTIONS

ÉTUDES DE PROJET



Le but

Vérifier la faisabilité d'un projet, s'assurer qu'il s'inscrit dans la **STRATÉGIE DE L'ENTREPRISE** et qu'il pourra être mené à son terme dans le délai prévu et avec tous les résultats escomptés.

Notre apport

Grâce à une méthodologie et une analyse éprouvée, la prestation de nos experts vous aide à examiner la pertinence d'un projet, son intérêt économique, son impact sur la vie de l'entreprise et les efforts auxquels il faudra consentir pour que le succès soit assuré.

Notre prestation

Une **MÉTHODE RIGOUREUSE** doit accompagner le projet, ainsi qu'une collaboration étroite entre les « acteurs » de l'entreprise et les experts Innovaxiom. Après une phase d'analyse permettant de reformuler les objectifs, de redéfinir les ressources et l'environnement de l'entreprise, un groupe de travail mixte est constitué. Ce groupe assurera le suivi du projet pendant toute sa durée, en respectant la **CONFIDENTIALITÉ LA PLUS TOTALE**.

La phase d'analyse critique a pour but d'apprécier les écarts entre l'existant et la situation à laquelle on souhaite aboutir, et les difficultés auxquelles on doit s'attendre dans le cheminement nécessaire pour passer de l'état initial à l'état final souhaité. Vous saurez ainsi **RÉPONDRE RAPIDEMENT À DES QUESTIONS ESSENTIELLES** :

- Le projet permet-il à l'entreprise de progresser ?
- Le produit envisagé n'est-il pas encore étudié par un concurrent, développé ou déjà fabriqué ailleurs ?

- Existe-t-il des obstacles juridiques ou réglementaires à son application ?

La phase d'étude

Lors de cette seconde phase, le groupe de travail, soutenu par nos experts, s'assure de la **VIABILITÉ DU PROJET**, du marché, du produit, de son environnement concurrentiel, technologique et économique. L'analyse financière sera également abordée, afin de définir les investissements et les risques, les formations nécessaires, ainsi que les compétences et appuis extérieurs dont l'entreprise pourra bénéficier, les partenaires (sous-traitants, laboratoires) éventuellement impliqués. Le périmètre du projet sera délimité précisément, afin de ne pas prendre des orientations inutilement compliquées, chronophages ou coûteuses. La réalisation d'une synthèse permet à ce stade de s'assurer de la cohérence d'ensemble.

Au terme de l'action

Une fois que la viabilité du projet est confirmée, l'entreprise dispose d'un « dossier de projet » qui fait office de **PLAN D'ACTION**, en d'autres termes de la marche à suivre. Il contient l'ordonnancement du projet, les étapes intermédiaires, les jalons qui permettront de juger de son bon avancement, afin d'aboutir au résultat escompté dans le délai prévu. Le dossier, présenté à tous les intervenants, doit recevoir leur adhésion. La mise en œuvre peut alors démarrer avec les meilleures chances de succès.